



Fédération Française

**FFRoller
Roller Hockey**

Ligue Régionale

Ile de France

Commission Roller Hockey

*** île de France**



REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL IDF 2017/2018

Sauf indication spécifiée ci-dessous, le championnat suit les règlements d'organisation et sportif édités par la commission roller hockey nationale 2016/2017

1. Formule de la compétition

- 1.1. Le championnat régionale IDF se déroule sous la forme d'une compétition combinée comportant au plus 20 participants, avec une phase de qualification et des phases finales.
- 1.2. Un club peut être représenté dans cette compétition par plusieurs équipes. Dans ce cas, une liste de 8 joueurs bloqués pour chaque équipe devra être envoyée à la commission Roller hockey IDF au moins 8 jours avant la 1^{ère} journée.

2. Heure des rencontres

- 2.1. Pour la phase de qualification, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 ou le dimanche entre 9h00 et 16h00.
- 2.2. Pour les phases finales, le coup d'envoi des rencontres doit être donné le samedi entre 18h00 et 21h30 et le dimanche entre 9h00 et 17h00.
- 2.3. En cas de lever de rideau d'un match de division nationale, le coup d'envoi peut être donné à 17 heures le samedi.

3. Phase de qualification

- 3.1. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif national, l'effectif minimum des équipes pour la phase de qualification est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- 3.2. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif national, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour la phase de qualification.
- 3.3. La phase de qualification consiste, après un découpage en 1, 2 poules (moins de 10 : 1 poule ; + de 10 et moins de 20 : 2 poules) constituées par tirage au sort, en une compétition en matchs aller et retour pour chaque poule.
- 3.4. Les rencontres de la phase de qualification se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.4.3 du règlement sportif national.
- 3.5. Le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 12.2.3 du règlement
- 3.6. Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place sont qualifiées pour les phases finales.

4. Phases finales play-off

4.1. Déroulement général

- 4.1.1. Par dérogation à l'article 7.1.1 A du règlement sportif national, l'effectif minimum des équipes pour la phase de qualification est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- 4.1.2. Par dérogation à l'article 7.1.2 A du règlement sportif national, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée pour les phases finales play-off.
- 4.1.3. Tout joueur doit au préalable avoir participé, dans le temps de la phase de qualification à 30% des matchs (arrondi à l'unité supérieure) dans cette même association et dans un même niveau de championnat, dont au moins 1 avant la fin de la phase aller. La phase aller se termine à la veille du premier match "retour" du calendrier initial de chaque poule dans chaque championnat.



Fédération Française

**FFRoller
Roller Hockey**

Ligue Régionale

Île de France

Commission Roller Hockey

Île de France



4.2. 1 poule en phase de qualification

- 4.2.1. Les phases finales se tiennent chez le club classé 1^{er} de la phase de qualification sous réserve de la disponibilité de son gymnase dans les créneaux horaires définis. En cas de non disponibilité, l'organisation sera proposée au 2^{eme} et ainsi de suite.
- 4.2.2. Les rencontres des phases finales se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.4.3 du règlement sportif national.
- 4.2.3. Les phases finales consistent en séries de matchs simples (2x 20 min) organisés en plateau selon le principe suivant :
Série 1 : 1^{er} contre 4^{eme} de la phase de qualification
Série 2 : 2^{eme} contre 3^{eme} de la phase de qualification
Série 3 : perdant de la série 1 contre perdant de la série 2
Série 4 : vainqueur de la série 1 contre vainqueur de la série 2

L'équipe gagnante de la série 4 est proclamée championne IDF de régionale et accède obligatoirement au championnat de pré-nationale

4.3. 2 poules en phase de qualification

- 4.3.1. Le ¼ de finale se joue en match aller/retour en format standard selon l'article 5.4.1 du règlement sportif national (2x 25 min), le match retour se déroulant chez le mieux classé.
- 4.3.2. Les matchs de ¼ de finales sont organisés selon le principe suivant :
Série 1 : 1^{er} poule A contre 4^{eme} poule B de la phase de qualification
Série 2 : 2^{eme} poule A contre 3^{eme} poule B de la phase de qualification
Série 3 : 2^{eme} poule B contre 3^{eme} poule A de la phase de qualification
Série 4 : 1^{er} poule B contre 4^{eme} poule A de la phase de qualification
- 4.3.3. Les rencontres de 1/2 de finale et finales se déroulent en format éliminatoire selon l'article 5.4.3 du règlement sportif national.
- 4.3.4. 1/2 de finale et finales consistent en séries de matchs simples organisés en plateau (2x 20 min) selon le principe suivant :
Série 5 : Vainqueur série 1 contre vainqueur série 3
Série 6 : Vainqueur série 2 contre vainqueur série 4
Série 7 : Perdant série 5 contre perdant série 6
Série 8 : Vainqueur série 5 contre vainqueur série 6

4.4. Lieu des finales

Le choix du lieu des phases finales est déterminé dans l'ordre décroissant suivant, selon les disponibilités des installations :

- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 1 et le vainqueur de la série 4,



Fédération Française

**FFRoller
Roller Hockey**

Ligue Régionale

Ile de France

Commission Roller Hockey

ile de France



- Chez le mieux classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Chez le moins bien classé dans sa poule de qualification entre le vainqueur de la série 2 et le vainqueur de la série 3,
- Dans un lieu choisi par la commission roller hockey IDF

L'équipe gagnante de la série 8 est proclamée championne IDF de régionale :

5. Classement final

1. 1er série 8
2. 2ème série 8
3. 1er série 7
4. 2ème série 7

6. Qualification finale

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} du championnat régional IDF participent au championnat prénational IDF la saison suivante.

En cas de monter en N3 de certaines équipes, seront repêchées pour participer au championnat IDF prénational la saison suivante dans l'ordre de priorité :

- Le 7eme du championnat IDF pré nationale
- Le 8eme du championnat IDF pré nationale
- Le 3eme du championnat IDF régionale
- Le 4eme du championnat IDF régionale

7. Arbitrage

7.1. Désignation

- 7.1.1. Pour la phase de qualification, la désignation de 2 arbitres diplômés dont au moins 1 de degré 2, est à la charge du club receveur.
- 7.1.2. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club receveur.
- 7.1.3. La désignation des arbitres pour les séries des phases finales est à la charge de la commission de roller Hockey IDF.
- 7.1.4. En cas d'impossibilité pour quelque raison que ce soit à avoir des arbitres désignés par la commission roller hockey IDF, chaque club fournira 1 arbitre diplômé. L'arbitrage sera alors croisé. En cas d'inobservation de cette règle, une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club ne fournissant pas d'arbitre.

7.2. Indemnisation

- 7.2.1. L'indemnisation des arbitres pour la phase de qualification et les ¼ de finale est à la charge du club receveur



Fédération Française

**FFRoller
Roller Hockey**

Ligue Régionale

Ile de France

Commission Roller Hockey

ile de France



- 7.2.2. L'indemnisation (indemnité de match pas déplacement) des arbitres pour le plateau de finale est à la charge de la commission Roller Hockey IDF
- 7.2.3. Les frais de déplacements des arbitres sont à la charge du club recevant la rencontre de la phase de qualification ou les phases finales (sur justificatifs).

8. Saisie des rapports officiels de match dans le module de résultats

Conformément aux dispositions de l'article 9.3 du règlement sportif national et sous peine de match déclaré forfait pour le club fautif, les rapports officiels de match doivent être saisis dans le module de résultats au plus tard le mercredi suivant les rencontres.

9. Transmission des rapports officiels de match

En application des dispositions de l'article 9.4 du règlement sportif et sous peine de match déclaré forfait pour le club fautif, les rapports officiels de matchs doivent être transmis aux coordonnées, fournies par la commission roller hockey IDF, (transmise à tous les clubs engagés en début de saison, et mise à jour autant que nécessaire), Au plus tard le mercredi suivant la rencontre.

10. Report de match

10.1. Hors cas de force majeur

Les matchs peuvent être reportés, préalablement à la journée de championnat dans les conditions suivantes :

- Accord des 2 clubs, par envoi de mail à la commission roller hockey IDF aux coordonnées fournies par la commission roller hockey IDF
- La date et heure de la nouvelle rencontre devront être communiquées par mail à la commission roller hockey IDF aux coordonnées fournies par la commission roller hockey IDF au moins 48h avant la date de la journée reportée.
- En cas d'inobservation de cette règle, le match sera déclaré forfait pour le club receveur en cas de non réception ou le club visiteur en cas de non déplacement.

10.2. En cas de force majeur

Le club receveur devra proposer 2 dates (jour + heure) dans les créneaux horaires définis par le présent règlement pour cette compétition et respectant le calendrier des phases finales et les obligations du club visiteur.

10.3. Le club receveur devra se positionner sur l'une de ces 2 dates dans les 5 jours. En cas de non-respect de ces dispositions, le club fautif sera déclaré forfait.